



Droit de retirer un locataire ?

Par **Podenca**, le **16/10/2019** à **18:52**

Bonjour, excusez moi du dérangement mais j'ai quelques questions concernant une location que j'occupe. Mon mari et moi possédons une maison, mais malheureusement nous sommes en procédure de séparation. Toujours marié a ce jour, on a pris un logement meublé, que j'occupe, à nos 2 noms (locataire a son nom et co-locataire au mien) pour avoir chacun notre indépendance. Il a accepté de le mettre au sien pour être sur d'avoir ce logement puisqu'il a un salaire Supérieur au mien. Cependant on aimerait maintenant mettre la location qu'à mon nom en sachant que c'est bien moi qui paye le loyer. Du coup je me demande si c'est faisable? Ou alors faut t il attendre la procedure de séparation. Et si c'est faisable est ce que la proprietaire peut me refuser la location en voyant mes bulletins de payes ? En sachant que je lui ai demandé de retirer mon mari et elle m'a dit de refaire tout le bail. Qui dit tout refaire dis dépos de garantie? La caution? Et vérification des bulletins de payes ? Du coup elle peut me refuser la location? Il n'y a pas plus simple ? En vous remerciant de vos réponses et de vos conseils. Cordialement.